

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 25 AVRIL 2018**

Présents : Michel Arrouy, Josyane Arnold, Marcel Barbier, Catherine Caldichoury, Yannick Coquery, Renée Duranton-Portelli, Pascale Gregogna, Martine Malpièce, Viviane Olivan, Claudette Saulzet.

Absents excusés : Pierre Bouldoire, Victoria Bonnet-Solé, Hinda Dabboue, Youcef El Amri (procuration Michel Arrouy), Paula Leitao.

Compte-rendu du précédent conseil

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs donnée par le conseil d'administration au président ou au vice-président : pas de décision prise depuis le dernier conseil d'administration.

1. Examen des dossiers d'aides financières exceptionnelles

Le conseil d'administration examine les cas de demandes d'aides exceptionnelles, dont les conditions ne correspondent pas aux critères d'attribution définis par la délibération du 19 septembre 2012 pour les aides financières.

Les administrateurs étudient les situations présentées, et se prononcent sur les propositions émises par les travailleurs sociaux. Un dossier est présenté, les administrateurs, à l'unanimité, décident d'attribuer :

- Une aide de 53 € à verser à l'hôtel Vila

2. Aides financières individuelles exceptionnelles attribuées dans le cadre de l'action de solidarité des fêtes de fin d'année

- Pas de dossier présenté

3. Examen des dossiers d'admission à l'épicerie sociale et solidaire

- Pas de dossier présenté

4. Adoption du compte administratif 2017 du budget principal du CCAS

Il est demandé au conseil d'administration d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 du CCAS, qui s'établit ainsi :

	REALISE		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	3 791 923.93	3 797 493.88	5 569.95
Section d'investissement	88 087.44	56 241.39	-31 846.05

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
011	Charges à caractère général	432 834.00	386 601.29
012	Charges de personnel	3 275 500.00	3 274 806.64
023	Virement sect° investissement	38 000.00	0.00
042	Opérations ordre entre section	30 203.00	30 198.38
65	Autres charges courantes	112 785.00	95 905.19
66	Charges financières	10 000.00	2 956.87
67	Charges exceptionnelles	3 950.00	1 455.56
	TOTAL	3 903 272.00	3 791 923.93

RECETTES

CHAP	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
002	Excédents antérieurs reportés	98 107.43	98 107.43
013	Produits de gestion courante	206 003.00	187 683.11
042	Opérations ordre entre section	1 111.00	1 110.20
70	Ventes produits, prestation de services	820 960.00	744 823.59
74	Subvention d'exploitation	2 769 260.00	2 752 344.04
75	Autres prod. gestion courante	1 500.00	929.42
77	Produits exceptionnels	6 330.57	12 496.09
	TOTAL	3 903 272.00	3 797 493.88
Résultat d'exécution de fonctionnement de l'exercice			-92 537.48
Résultat de fonctionnement reporté			98 107.43
Résultat global de l'exercice			5 569.95

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
040	Opérations ordre entre section	1 111.00	1 110.20
20	Immobilisations incorporelles	13 900.00	
204	Subventions d'équipements versées	1 100.00	1 058.51
21	Immobilisations corporelles	77 853.00	85 918.73
	TOTAL	93 964.00	88 087.44

RECETTES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
001	Résultat d'investissement reporté	21 960.59	21 960.59
021	Virement section de fonctionnement	38 000.00	0.00
040	Opérations ordre entre section	30 203.00	30 198.38
10	Dotations, fonds et réserves	3 800.41	4 082.42
	TOTAL	93 964.00	56 241.39

Résultat d'exécution d'investissement de l'exercice		-53 806.64
Résultat d'investissement reporté		21 960.59
Résultat global de l'exercice		-31 846.05
Résultat global cumulé		-26 276.10

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget principal présenté, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et arrête les résultats définitifs tels qu'énumérés ci-dessus.

5. Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal du CCAS

Les administrateurs sont invités à examiner le compte de gestion du budget principal du centre communal d'action sociale établi par le trésorier principal pour constater que celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2016 ainsi que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Il s'établit ainsi :

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 791 923.93	3 797 493.88
Excédent de fonctionnement	5 569.95	
SECTION D'INVESTISSEMENT	88 087.44	56 241.39
Déficit d'investissement	31 846.05	

Les résultats de l'exercice 2017 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, il est proposé au conseil d'administration d'adopter ce document sans réserve.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget principal du centre communal d'action sociale dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

6. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget principal du CCAS

Une fois adopté le compte administratif 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 5 569.95 €
 - Déficit d'investissement : 31 846.05 €

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 comme suit :

1068 - Recette- Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 569.95 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 comme indiqué ci-dessus.

7. Adoption du compte administratif 2017 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS

Les administrateurs se font présenter le compte administratif 2017 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile, qui s'établit globalement ainsi :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat
TOTAL DU BUDGET	1 414 819.36	1 478 375.51	63 556.15
Fonctionnement	1 414 149.96	1 477 694.48	63 544.52
Investissement	669.40	681.03	11.63
002 Solde Fonctionnement N-2			
001 Solde d'inv. N-1		44 951.27	44 951.27
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 414 149.96	1 477 694.48	63 544.52
Investissement	669.40	45 632.30	44 962.90

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif présenté ; constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et arrête les résultats définitifs tels qu'énumérés ci-dessus.

8. Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS

Les administrateurs sont invités à examiner le compte de gestion du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du centre communal d'action sociale établi par le trésorier principal pour constater que celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2016 ainsi que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Il s'établit ainsi :

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 414 149.96	1 477 694.48
Excédent de fonctionnement	63 544.52	
SECTION D'INVESTISSEMENT	669.40	45 632.30
Excédent d'investissement	44 962.90	

Les résultats de l'exercice 2017 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif 2017, il est proposé au conseil d'administration d'adopter ce document sans réserve.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du centre communal d'action sociale dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

9. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS

Une fois adopté le Compte Administratif du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 63 544.52 €
- Excédent d'investissement : 44 962.90 €

Il est proposé au conseil d'Administration d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif du budget annexe 2017 du service d'aide et d'accompagnement à domicile comme suit :

Conformément au III de l'article R314-51 du CASF, nous proposons que l'excédent d'exploitation d'un montant de 63 544.52 € soit d'une part affecté au crédit du compte 119 pour un montant de 26 091.47 euros, ce qui portera ce compte à 0 €, et que le solde de 37 453.05 euros soit affecté en réserve de compensation (compte 1068668).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et sous réserve de la décision finale de l'autorité de tarification de l'affectation telle qu'elle est présentée ci-dessus, décide de l'affectation ci-dessus de l'excédent d'exploitation constaté au Compte Administratif du budget annexe 2017.

10 Approbation de l'avis technique du Conseil départemental concernant le changement de la répartition de la capacité d'accueil de l'établissement multi-accueil collectif municipal « Félicie Ametller »

Dans le cadre de sa gestion, le CCAS peut proposer des modifications nécessaires au bon fonctionnement des établissements d'accueil petite enfance.

Un avis technique favorable du président du Conseil départemental de l'Hérault a été émis suite à la demande qui lui a été adressée concernant l'établissement multi-accueil collectif municipal « Félicie Ametller » situé 8 avenue Frédéric Mistral à Frontignan, pour une capacité d'accueil de 50 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans avec la répartition suivante :

- De 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30
 - o 18 places en accueil régulier,
 - o 2 places en accueil occasionnel.

- De 8h30 à 17h30
 - o 45 places en accueil régulier,
 - o 5 places en accueil occasionnel.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avis technique favorable du Conseil départemental de l'Hérault à compter du 1^{er} mars 2018.

11. Questions diverses.

Sans question supplémentaire, la séance est levée à 19h25.

*Prochaine réunion du conseil d'administration prévue le :
Mercredi 13 juin 2018 à 18h30, à la maison de la solidarité, de la petite enfance, de l'éducation et de la parentalité.*



**Pour le président
et par délégation
le vice-président
Michel Arrouy**